

DPMEC N°2 DU PLU D'ARDON – Extension du site Thales

CR

Réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées
Le 3 décembre 2025, siège de la CCPS, La Ferté-Saint-Aubin

E06911

Participants

Cf. feuille d'émargement

Annexes :

- Support de présentation

CONTEXTE DE LA REUNION

La CC des Portes de Sologne, compétente en matière de document d'urbanisme, a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) n°2 du PLU d'Ardon, en prévision d'un projet d'extension du site de Thales, déjà existant sur la commune voisine de La Ferté-Saint-Aubin. Cette procédure est nécessaire compte tenu du classement actuel de la parcelle visée par le projet en zone N, dans le PLU d'Ardon. Il est proposé de classer la portion de la parcelle concernée par le projet dans un secteur U1a, dont les dispositions réglementaires sont adaptées au projet.

La présentation du projet et des ajustements apportés au document d'urbanisme est effectuée par Madame SAVROT (bureau d'études Terr&Am). Des questions et des échanges ont lieu au fil de la présentation, dont les termes sont partagés en suivant :

Madame COUETTE s'interroge sur le classement à la PAC des parcelles voisines de la B 508, qui ne sont visiblement pas couvertes par des boisements (cf. photo aérienne).

- Monsieur GUELY explique qu'il n'y a pas d'exploitants agricoles aux alentours. Thales procède à des fauchages annuels (voire biannuels) sur les parcelles en prairie à l'intérieur de son périmètre, pour assurer l'entretien du site.
- Madame SAVROT précise que sur la commune d'Ardon, très peu de parcelles sont inscrites à la PAC (principalement un îlot agricole à la sortie Est du bourg), ce qui s'explique notamment par l'important couvert forestier du territoire.

Monsieur ROCHE insiste sur l'importance de la prise en compte de la consommation foncière engagée par ce projet et par cette procédure de DPMEC dans le cadre des PENE (projet d'envergure nationale et européenne). Ce classement n'est à ce jour pas encore confirmé.

- Monsieur CARRIERE se veut rassurant, en indiquant que la DDT est très confiante quant à l'inscription de ce projet comme tel, car il coche tous les critères du cahier des charges des PENE. Il est rappelé que le recensement s'effectue dans un premier temps à l'échelle régionale, pour pouvoir estimer une enveloppe globale à l'échelle nationale. Cependant, la définition de cette enveloppe est actuellement en pause, le temps d'obtenir la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui sera intégrée dans cette enveloppe. Au total, les superficies fixées dans le cadre des PENE sont déclinées localement, avec un objectif de réduction de la consommation d'espaces non pas de 50% mais de 54% à horizon 2031. Le projet Thales se trouve bien en dehors du PLUi en terme de consommation d'espace.
- Monsieur ROCHE est rassuré sur ce positionnement de l'Etat. Il est important que la consommation foncière de ce projet n'impacte pas le développement du reste du territoire (communal et intercommunal) dans le cadre du PLUi en cours notamment.

Monsieur ROCHE questionne Thales sur l'approvisionnement du site en eau potable.

- Monsieur GUELY explique que le site est actuellement raccordé au réseau d'eau potable de La Ferté-Saint-Aubin, mais se trouve en bout de réseau, ce qui pose des problématiques en termes de qualité voire de quantité d'eau acheminée. Il est envisagé la possibilité d'assurer le traitement de l'eau sur le site, à partir des forages présents. Il est rappelé que l'activité consomme peu d'eau potable, qui sert surtout aux employés.

- Monsieur SALMER ajoute que les deux forages présents sur le site de Thales font suite à la demande de la DREAL de disposer d'un approvisionnement en eau, suite à l'incendie de Lubrizol à Rouen (2019). Ainsi, le 2^e forage a été créé et mis en service il y a 3 ans.

Madame COUETTE demande si des emplois vont être créés en lien avec l'extension du site.

- Monsieur SALMER indique que l'effectif total va être augmenté, en lien avec l'ensemble des structures présentes sur le site. Cette augmentation est estimée à environ 200 emplois. S'ajoutent également les nombreux emplois indirects qui sont nécessaires pour le bon fonctionnement et l'entretien du site.
- Monsieur ROCHE insiste sur la nécessité de prendre en compte ce projet dans le futur PLUi et de disposer d'espaces suffisants pour construire des logements qui puissent accueillir ces nouveaux employés. Actuellement, de nombreux employés du site Thales sont domiciliés à Ardon ou La Ferté-Saint-Aubin.

Au regard des éléments présentés, les PPA présentes émettent les avis suivants :

- **La Chambre d'Agriculture du Loiret n'a pas d'observation à formuler sur la procédure.**
- **La DDT du Loiret émet un avis favorable sur la procédure.**

CC DES PORTES DE SOLOGNE DPMEC du PLU d'Ardon - Projet Thales	
Objet de la réunion : réunion d'examen conjoint	Date : 3 décembre 2025

Date : 3 décembre 2025

[illegible]

DPMEC n°2 – Extension du site Thales

Examen conjoint par les PPA

PLU d'Ardon

2 décembre 2025

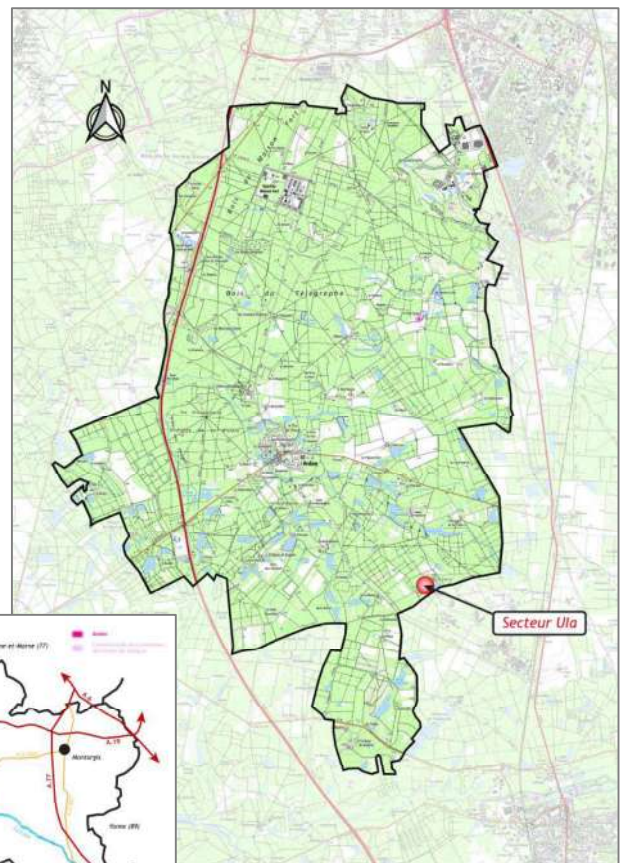
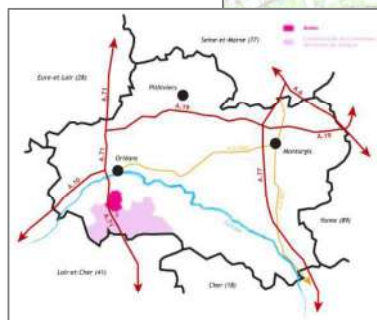


Mise en contexte de la procédure

Contexte administratif et réglementaire

- Territoire concerné : commune d'Ardon
- Membre de la CC des Portes de Sologne et du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- PLU approuvé le 20 mars 2018 (3 procédures d'évolution depuis son approbation)
- PLUi en cours d'élaboration
- SCoT propre au territoire des Portes de Sologne, approuvé le 9 mars 2021

Localisation d'Ardon et de la CCPS à l'échelle du Loiret



Localisation du site du projet sur la commune

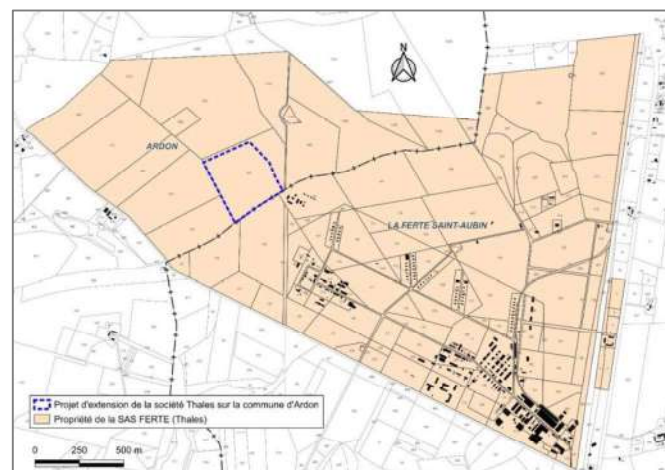
Caractéristiques du projet

Thales et le site industriel de La Ferté-Saint-Aubin (LFSA)

- Projet porté par Thales sur le site industriel de LFSA – créé en 1938
- Site qui couvre 463 ha et accueille env. 300 bâtiments, à l'Ouest de la RD 2020
- Centre d'excellence en armement de précision, unique en France : centre d'essais pyrotechniques, centre de formation pyrotechnique, chaînes de production robotisées, laboratoire de conception 3D, etc.
- Productions qui répondent aux besoins des forces sur tous les compartiments du champ de bataille

Besoin d'étendre ce site pour répondre à l'effort de défense engagé par la France.

THALES



▲ Plan de la propriété foncière de la SAS FERTE (Thales) aux abords du site de production industrielle



Caractéristiques du projet

Le projet et son intérêt général

Contexte géopolitique actuel

Engager le réarmement de l'Europe → production de 180 000 munitions / an à partir de 2029



Le site Thales de LFSA

Production limitée à 50 000 munitions / an

Site actuel vieillissant
+ contraintes réglementaires qui ne permettent pas de faire évoluer la zone de production actuelle

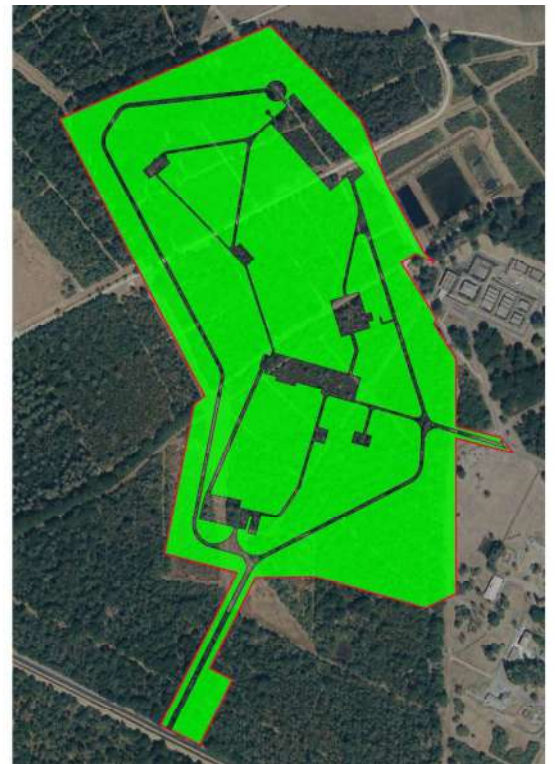
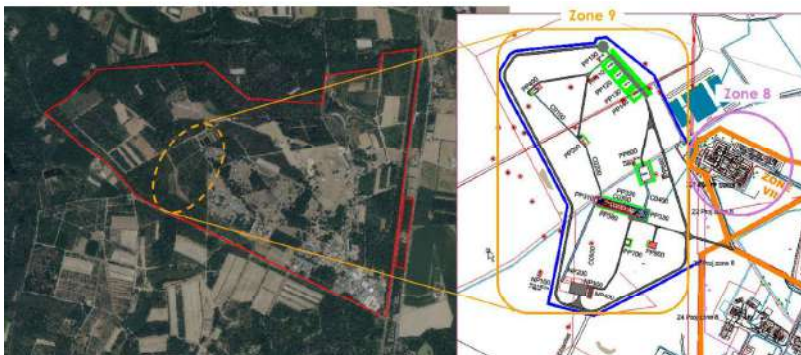
Intérêts multiples :

- Garantir la souveraineté française en matière de production d'armements et de munitions
- Développer un site existant, pour mobiliser les compétences des employés présents
- Soutenir le dynamisme économique, par le maintien du site industriel de LFSA + la création d'emplois (directs comme indirects)

Caractéristiques du projet

La création de la « zone 9 »

- Aménagement de la zone 9, dans la continuité du site productif existant
- Site du projet réparti sur 23 ha, à cheval sur Ardon et LFSA
- Implantation de plusieurs constructions nécessaires à la production de munitions, en respectant les distances de sécurité obligatoires
- Maintien de 88% environ du périmètre du projet à l'état naturel



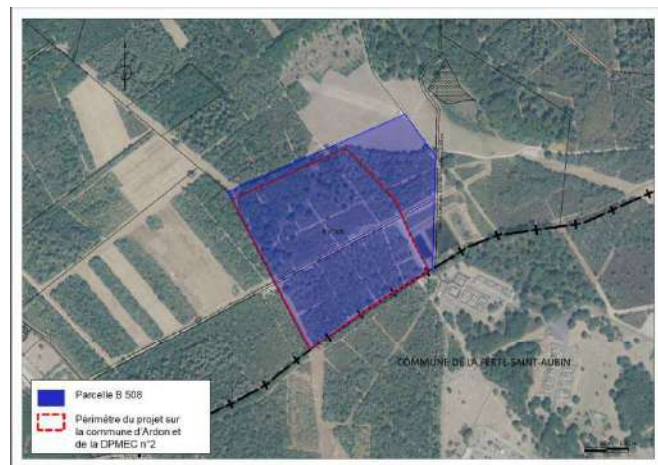
▲ Espaces conservés à l'état naturel dans le périmètre du projet

◀ Organisation future de la zone 9

Caractéristiques du projet

Le site du projet

- A Ardon : parcelle B 508 qui représente 15 ha, mais seulement 11.25 ha concernés par la DPMEC
- Plusieurs atouts :
 - Site en propriété
 - Site éloigné des habitations
 - Vaste emprise foncière pour respecter les distances de sécurité
- Site avec un couvert végétal important, avec la présence d'une boulaie humide.



▲ Photo aérienne du site à Ardon et périmètre de la DPMEC



▲ Evolution du site Thales au niveau du périmètre de la DPMEC entre les années 60 et aujourd'hui

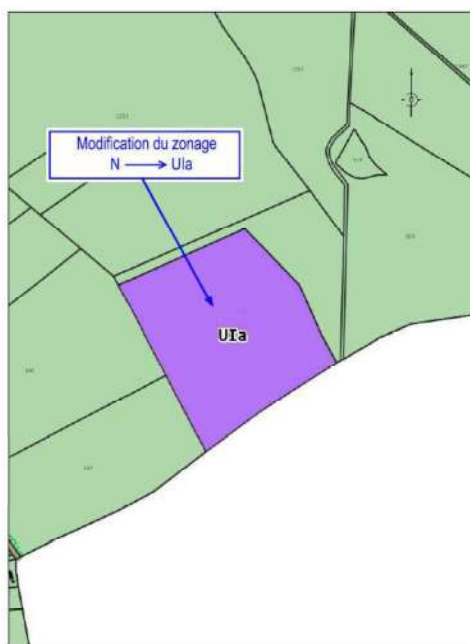


Modifications du PLU - Zonage

Zonage actuel du P.L.U.



Zonage projeté du P.L.U.



- Inscription de la portion de la parcelle B 508 en secteur Uia
- Maintien 3.75 ha de la parcelle en zone N

	Sup modifiée	Sup après DPMEC
Uia	+11.25 ha	11.25 ha
N	-11.25 ha	3 745.35 ha

A noter :

- Reclassement de 15.5 ha de zone Uia vers la zone N dans le futur PLUi
- Demande d'inscription au PENE



Modifications du PLU – Règlement écrit

Articles	Modifications apportées	Justifications
UI2	Admis en U1a : - Constructions à usage industriel, d'entrepôts, de bureau, ICPE si liées à l'activité pyrotechniques (ou compatibles) - Dépôts et stockages de matériaux associés à une activité autorisée et < 5 mètres	Idem règlement LFSA
UI4	Alimentation en eau potable : Les installations industrielles requérant une alimentation en eau potable doivent être raccordés à un réseau public [...]	Pas de raccordement nécessaire au réseau d'eau potable + site qui dispose de ses propres équipements pour l'assainissement
UI8	<u>Implantation des constructions les unes par rapport aux autres</u> : non réglementée en U1a	Implantation qui dépend des contraintes techniques et sécuritaires (PPRT)
UI9	<u>Emprise au sol maximale</u> limitée à 30% de la superficie du terrain en U1a	Idem règlement LFSA
UI10	<u>Hauteur absolue</u> fixée à 15 mètres en U1a	Idem règlement LFSA
UI12	<u>Stationnement</u> : non réglementé en U1a	Zone 9 au cœur de la propriété foncière de Thales, loin des voies et emprises publiques
UI13	<u>Traitement des espaces libres et plantations</u> : non réglementé en U1a	Maintien d'espaces libres induits par le PPRT



Eventuelles incidences sur l'environnement

Thématiques	Niveau d'enjeu	Impacts probables de la procédure
Agricole	Nul	Pas d'espace cultivé.
Sites naturels remarquables	Faible	Secteur au cœur du site Natura 2000 « Sologne », mais maintien d'une large partie d'espaces naturels + contrat Natura 2000 en cours d'établissement
Habitats	Faible	Site (potentiellement) humide qui sera en grande partie préservée (seulement 12% du site aménagé) + identification sur le site de Thales d'espaces à déconstruire pour rétablir des milieux humides
Déplacements	Faible	Augmentation possible du trafic routier absorbée par la RD2020 à proximité
Risques naturels / techno	Modéré	Prise en compte des risques connus : - RGA + OLD - Site SEVESO seuil haut avec PPRT applicable
Cadre de vie	Faible	Site éloigné des habitations et éléments remarquables

Merci !

**Siège social**

1, rue Niepce
45700 VILLEMANDEUR
06 84 75 32 00 – 02 38 89 87
79

montargis@terr-am.fr

25, rue des
Arches
41000 BLOIS
02 54 56 81 05
blois@terr-am.fr

3t all. des platanes
89000 PERRIGNY
03 86 51 18 47
[auxerre@terr-
am.fr](mailto:auxerre@terr-am.fr)

27, rue des Hauteurs du Loing
CS 40174 – 77797 NEMOURS
cedex
01 64 28 02 63
nemours@terr-am.fr